RÉPONSE

A UN LIBELLE ANTI-PATRIOTIQUE,

intitulé : *Obſervations ſur l'ordre de Malte.*

L'AUTEUR de ce libelle me paroît auſſi peu inſtruit qu'il eſt vrai & ſincere dans ſes calculs. Il n'a pas, par prudence peut-être, ſigné ſa diatribe ; mais quand il voudra ſe faire connoître, on ne tardera pas à ſe montrer à lui, pour le confondre de toutes les manieres poſſibles.

Il commence par citer l'hiſtoire de Malte par M. l'abbé de Vertot, qui avoit cent fois plus d'eſprit & de mérite que lui, & ſes citations ſont fauſſes. Premiérement, il établit ſix grands prieurés ; ils y ſont. Le ſeul qui ſoit de quelque conſéquence, appartient à Monſeigneur le duc d'Angoulême, neveu du Roi : les cinq autres ſont peu de choſe en comparaiſon. Les bailliages ne ſont pas non plus d'une grande valeur, & en tout il n'y a en France que deux cent quarante commanderies : il en établit de ſon chef deux cent ſoixante-douze, ſans compter les grands prieurés & les bailliages.

Il établit de plus deux cent quatre-vingt-un bénéfices ; je ne ſais où il les prend, à moins

qu'il ne compte tous les curés, lefquels font payés par l'ordre, qui fournit l'entretien de fes églifes, & par conféquent ne font point à charge à la France ni au clergé, avec qui l'ordre n'a jamais rien eu de commun.

Il trouve mauvais que les Antonins fe foient réunis à l'ordre, avec la permiffion du Roi, qui a difpofé d'une partie de leur bien, en faveur de l'ordre de Saint-Lazare, & qui paye fur ce qu'il lui en eft revenu, des penfions à Meffieurs les Antonins : le refte a été employé à fonder des chanoineffes; ainfi l'ordre ne profite de rien, quant à préfent, fur ce bien-là.

Il a fait monter le revenu de chaque commanderie à vingt mille livres, pendant qu'il eft certain que la plus grande partie n'en rapporte pas dix, & qu'il y en a une infinité qui n'en rapportent que trois, quatre ou cinq ; les cures les plus fortes, à peine rapportent-elles douze cents livres, étant toutes à portions congrues.

Il fait monter dans fa tête tout cela à trois cents bénéfices à vingt mille livres chacun, calcul auffi faux qu'exagéré.

Il ne l'eft pas moins dans les dépouilles qu'il appelle *veftiaires*, pendant qu'il eft notoire que la plupart des commandeurs qui meurent en



France, laiſſent à peine de quoi payer leurs dettes & les frais de leur enterrement ; de plus, ils diſpoſent du quint de leur mobilier, pour récompenſer leurs domeſtiques qui les ont ſervis. Il oſe avancer le menſonge le plus atroce, en diſant que le pécule des ſimples chevaliers, qui n'ont pas fait de vœux, n'ayant point de commanderie, va à l'ordre.

Il eſt encore faux dans ſon calcul, en diſant que tous les ans il meurt quinze commandeurs, à peine en meurt-il cinq, année commune : c'eſt un fait aiſé à vérifier. Il eſt encore plus faux de dire, que tous les ans il y a une galere tenue par un chevalier français. La tenue d'une galere dure deux ans, & comme il y a à Malte quatre autres langues, qui ne ſont pas françaiſes, & qu'il n'y a que quatre galeres à tenir, il ne peut pas y en avoir une tous les ans pour des Français. Il eſt encore bien plus exagéré dans la dépenſe de la tenue de la galere, qu'il fait monter à cent mille livres par an, pendant que tout le monde ſait, excepté lui, qu'elle ne coûte que quarante mille livres en deux ans. Il fait monter le généralat à cent ſoixante mille livres par an, pendant qu'il n'en coûte que quatre-vingt en deux ans.

Ainſi tout ſon calcul porte ſur des baſes évi-

demment fausses. Il n'y a qu'à prendre des informations justes, & on verra qui, de lui ou de moi, est un menteur & mérite correction.

Je suis meilleur citoyen que lui, & assez attaché à ma patrie pour la désabuser sur une pareille calomnie. L'ordre de Malte rend & a rendu de tout temps & de toute maniere de trop grands services à la France, pour l'en priver ; il n'y a qu'à le demander aux villes de commerce maritime, & notamment à Marseille, qui a fait un mémoire à ce sujet, pour en demander la conservation. Ce mémoire est imprimé ; l'auteur peut le lire & s'instruire.

Cet ordre n'est pas clergé, puisqu'il est militaire : il n'a jamais eu rien de commun avec le clergé ; il paye toutes les impositions de France sur ses biens, comme tous les autres biens : si l'auteur ne le sait pas, on lui en montrera les quittances de tailles pour les biens taillables, de tous les vingtiemes, & de la capitation ; cette derniere est, à la vérité, par abonnement avec le roi, mais n'en est pas moins payée.

Il dit que l'ordre ne paye que les dettes des commandeurs, & point celles des simples chevaliers. Cela est assez juste, puisqu'il n'hérite pas des chevaliers qui n'ont pas fait leurs vœux, & on

ne les fait d'ordinaire que quand on arrive à la commanderie.

Je ne ſais ce que cet auteur veut dire, en ajoutant que meſſieurs les chevaliers ſont religieux (*largo modo*). Ils ſont des militaires, & vivent avec eux dans le monde ; leurs ſtatuts, qu'ils ſuivent, ne leur preſcrivent pas de vivre comme des chartreux ; d'ailleurs c'eſt l'affaire de leur conſcience : du moins ils ne font pas des libelles pour tromper le public, & le mettre dans l'erreur par de fauſſes citations & de faux calculs.

Un peuple juſte reſpecte les propriétés, & s'allie avec une autre puiſſance quand il y trouve ſon avantage : Malte eſt une puiſſance étrangere attachée à la France, compoſée de Français, ainſi que d'autres nations ; mais ce ſont des Français qui jouiſſent du bien qu'elle poſſede en France.

Cet ordre eſt compoſé de trois états, où regne une grande égalité, puiſque tous portent la même marque, que tous mangent à la même table, que tous ont leurs commanderies qui leur ſont affectées, & que tous donnent leurs voix pour élire le grand-maître. Sa conſtitution eſt pour lui ſeul, & ne gêner perſonne autre ; ils ſont ſoumis à leur premier ſouverain qui eſt le

Roi ; ils ſont amis de la nation & de leur patrie qu'ils ſervent avec valeur & beaucoup de zele : il faut donc avoir de l'humeur pour y trouver à redire. Peut-être que l'auteur du libelle a des raiſons particulieres à lui ; c'eſt ce que j'ignore.

Il avance encore que les vaiſſeaux de Malte ne vont pas dans l'Archipel ; mais il ignore, ou fait ſemblant d'ignorer, que c'eſt un concordat avec la France même, qui les empêche d'y aller, pour ménager la porte Ottomane, à qui cella ne plairoit pas beaucoup, & qui eſt amie de la France. C'eſt donc un ſacrifice de plus que l'ordre fait d'une choſe qui lui feroit avantageuſe.

Cet ordre pourroit, avec juſtice, & même peut-être par néceſſité, non pas ſe donner à une puiſſance étrangere, mais s'allier avec elle, pour réparer ſes pertes, n'ayant pas d'autre moyen de ſe récupérer.

C'eſt aſſurément un très-petit ſouverain que le grand-maître de Malte, en comparaiſon de la France ; mais par la ſituation de ſon iſle, que toutes les forces de l'empire Ottoman n'ont pu réduire, malgré que Soliman l'ait attaqué avec cent mille hommes & cent vaiſſeaux, qui d'ailleurs eſt maintenant attaché à tous les

princes chrétiens, & principalement à la France, à qui il a toujours donné des preuves d'attachement dans toutes les occaſions où il l'a pu ; quelle ſeroit donc l'utilité que la nation françaiſe pourroit trouver à s'en ſéparer ? ſeroit-ce d'être obligé de faire convoyer tous ſes vaiſſeaux marchands par des eſcadres qui coûteroient douze fois plus que l'ordre de Malte ne lui coûte ? Seroit-ce de perdre tous les avantages que le port de Malte lui procure, tant pour le radoub, & les proviſions qu'elle y trouve en tout temps pour ſes vaiſſeaux. Combien de vaiſſeaux français ne ſont pas réfugiés dans ſon port, dans les guerres que la France a eu avec l'Angleterre ? combien de Français, matelots & autres, n'ont-ils pas été ſecourus dans l'hôpital de Malte, & renvoyés en France aux dépens de l'ordre, ſur les bâtimens de l'ordre, pour qu'ils ne fuſſent pas pris en route par les Anglais, avec qui la France eſt ſouvent dans le cas d'avoir la guerre ? La nation françaiſe ne penſe maintenant qu'à corriger des abus ; l'ordre lui étant très-utile, j'aime aſſez ma patrie pour croire qu'elle le conſervera.

FIN.